

PROLONGATION !

OFFRE EXCEPTIONNELLE FONPEL

CONDITIONS 2020

- Valable pour tous les élus locaux indemnisés éligibles au dispositif
- 2 mois de cotisation supplémentaires offerts sur la base de la part élu(e)
- Rachat de mensualités ou d'années antérieures non compris
- Cotisations transformées en points sur le compte de l'adhérent(e) après un premier versement de cotisation
- Offre valable pour toute adhésion reçue à compter du 5 novembre 2020 (cachet de la poste faisant foi ou eurodatage en cas d'adhésion dématérialisée) et avant le **22 novembre 2020 à minuit**

i Merci de vous munir de la copie recto-verso de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité, du SIRET de votre/vos collectivité(s) et d'un téléphone portable (pour adhérer en ligne)